



DÉCISION N° 2020/67

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ARNAUD DEVLETIAN

DIRECTEUR ADMINISTRATIF FINANCIER ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon (EPF LR) modifié par le décret n° 2017 – 836 du 5 mai 2017 portant extension du territoire de compétence de l'établissement et le renommant EPF d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur **Arnaud Devletian**, directeur administratif, financier et des systèmes d'information, à l'effet de signer, **en l'absence de la directrice générale du 12 au 14 août inclus**, tout acte et correspondance relevant de la compétence de la directrice générale telle que définie par l'article 12 du décret sus visé.

Article 2 : Le délégataire rend compte à la directrice générale de l'ensemble des actes signés en application de la présente.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

A Montpellier, le 12 août 2020